



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télétravail

Question écrite n° 72036

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'intérêt qu'il y a à développer le télétravail. Cette nouvelle façon de concevoir le travail à distance se révèle être positive sur bien des aspects. D'abord, d'un point de vue économique, elle permet à l'entreprise d'avoir moins de charges tandis que le salarié remplit ses fonctions de la même façon qu'il le ferait dans les locaux de l'entreprise. Ensuite, d'un point de vue de santé publique, il y a un enjeu clair en termes de prévention et de bien-être au travail. Alors que les souffrances professionnelles tendent à se généraliser du fait des rythmes imposés, le fait de pouvoir travailler de chez soi, dans un environnement familial peut être source de confort. La productivité s'en trouvera donc grandement améliorée. Par ailleurs, le développement du télétravail constitue un axe fort pour renforcer l'attractivité et le développement de nos territoires ruraux. Le travail ne doit en effet plus être seulement concentré sur Paris et les grandes métropoles. Aussi, elle lui demande bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend mettre en œuvre afin de généraliser la pratique du télétravail.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72036

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10659

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)